Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Élément central du plan de lutte au racisme et à la discrimination 2018-2020

VAL-D'OR INCLUSIVE : mieux connaître la discrimination, mieux accompagner les personnes qui la subissent

Val-d'Or, le 25 mars 2021. Profitant de la 21e Semaine pour l'élimination pour la discrimination raciale, le Comité Val-d'Or ville inclusive a dévoilé, le 23 mars dernier, le service « **Val-d'Or inclusive** », qui vise à permettre aux personnes qui subissent des actes racistes ou discriminatoires (ou qui en sont témoin) de les signaler, et qui offre à celles et ceux qui le souhaitent un accompagnement dans une démarche d'affirmation de leurs droits. Mettant à contribution plus d'une dizaine d'organisations partenaires, ce service représente l'aboutissement de travaux s'étant échelonnés sur une période de trois ans.

« C'est ensemble que nous devons lutter contre le racisme et la discrimination, et c'est la façon de travailler que le service Val-d'Or inclusive nous propose, déclare le maire de Val-d'Or, Pierre Corbeil. Ce service innovant, en droite ligne avec notre adhésion aux engagements des membres de la Coalition des municipalités inclusives, nous permettra de soutenir des membres de la communauté en situation de vulnérabilité tout en augmentant notre connaissance du phénomène de l'exclusion, et ainsi mieux s'y attaquer. »

Pour sa part, la conseillère municipale qui représente le conseil de ville au sein du Comité Val-d'Or ville inclusive, Sylvie Hébert, a tenu à saluer la mobilisation autour de cette nouvelle initiative : « Je remercie les organismes qui se sont portés volontaires pour accompagner les gens qui en feront la demande. Le succès de cette démarche – et de la lutte au racisme et à la discrimination – repose sur l'engagement du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens et d'organisations publiques ou privées, affirme Mme Hébert. Une partie du travail est complétée, mais une autre, importante, commence. »

FONCTIONNEMENT

1- Les personnes qui subissent de la discrimination – ou qui en sont témoin – sont invitées à signaler la situation à l'attention de Val-d'Or inclusive en remplissant le **formulaire** prévu à cet effet, et accessible au www.ville.valdor.qc.ca/inclusion Ce signalement peut demeurer anonyme si tel est le souhait de la personne.

2- Ce même formulaire offre la possibilité à la personne qui le remplit pour elle-même de demander un **accompagnement** afin d'entamer une démarche pour faire valoir ses droits. Elle devra alors sélectionner l'un des organismes partenaires avec lequel elle souhaite traiter, et son nom et ses coordonnées.

3- La demande sera transmise à l'organisme en question, à la personne désignée pour effectuer un accompagnement. Il est à noter que les accompagnatrices et accompagnateurs ont reçu une courte formation, ont accès à un site Internet de référence et sont soutenus par le Comité Val-d'Or ville inclusive. Aussi, la confidentialité des données personnelles sera assurée tout au long du processus.

4- La démarche d'accompagnement se résume en deux points : aider la personne à déterminer le **résultat souhaité**, et l'aider à déterminer les **étapes à franchir** pour y arriver. VAL-D'OR INCLUSIVE N'EST PAS UN SERVICE JURIDIQUE; les personnes qui y font appel demeurent responsable de leurs démarches.

5- Les personnes accompagnatrices font un **suivi** auprès de celui ou celle qu'elles ont accompagné, puis font rapport de leur expérience d'accompagnement au Comité Val-d'Or ville inclusive afin qu'au besoin des ajustements puissent être apportés au service.

En bref :

- Le plan de lutte au racisme et à la discrimination de Val-d'Or s'articule autour des 10 engagements des municipalités membres de la Coalition des municipalités inclusives, elle-même membre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables de l'UNESCO;
- Le Service « Val-d'Or inclusive » répond principalement à deux des 10 engagements, soit « Renforcer la vigilance contre la discrimination d'ordre systémique et individuel » et « Soutenir les victimes du racisme et de la discrimination ».
- Parmi les organismes ayant désigné une personne répondante pour agir à titre d'accompagnatrice, on retrouve le Centre d'amitié autochtone, le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est, L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées du Québec, l'association CAMER-VAL (Valdoriens d'origine camerounaise), l'ASIVAT (Association des Ivoiriens de l'Abitibi-Témiscamingue), Fierté Val-d'Or, la maison d'hébergement Le Nid pour femmes violentées, la Sûreté du Québec et la Maison de la famille de Val-d'Or.
- Le Comité Val-d'Or ville inclusive s'attellera prochainement à l'élaboration d'un nouveau plan de lutte au racisme et à la discrimination.

– 30 –

POUR INFORMATIONS :

Paul-Antoine Martel
Coordonnateur du Comité Val-d'Or ville inclusive
819 824-9613, poste 2247
paul-antoine.martel@ville.valdor.qc.ca